

DECLARATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE RELATIVE A LA CRISE ACTUELLE EN CENTRAFRIQUE

Depuis le 10 décembre 2012, la République Centrafricaine a renoué avec la violence armée. Cette crise déclenchée par la coalition « Seleka », vise à exiger du Gouvernement l'application des accords de paix de Libreville, notamment l'exécution du programme Désarmement, Démobilisation et Réinsertion(DDR); l'application des recommandations du Dialogue Politique Inclusif(DPI); la non modification de la Constitution et la démission du Président de la République. A ce jour, plusieurs villes du centre - nord du pays ont été conquises avec la menace d'une marche sur la capitale.

Face à cette situation inquiétante, plusieurs initiatives nationales et internationales ont été entreprises pour la cessation des hostilités.

Les organisations de la société civile centrafricaine réunies le dimanche 30 décembre 2012 :

Condamne toute tentative de prise du pouvoir par les armes quelques soient les motifs ;

Déplore les exactions commises dans les villes occupées par la coalition Seleka, les pillages des biens publics et privés, la rupture systématique des moyens de communication dans lesdites villes et des cas de violences physiques et sexuelles sur la population civile ;

Constata avec étonnement la faible capacité de l'armée nationale à remplir pleinement sa mission de défense du territoire et de protection des personnes et des biens et regrette les discours peu conciliants de certaines autorités, l'érection des barrières illégales dans certains quartiers de la ville de Bangui, la distribution des armes blanches et à feu dans des quartiers de Bangui et des cas d'arrestations arbitraires de certains compatriotes issues des régions d'origine ou non des leaders de la coalition Seleka ;

Nous rappelons aux belligérants que certains actes ci-dessus énumérés sont constitutifs de crime de guerre et de crime contre l'humanité, relevant de la compétence de la cour pénale internationale.



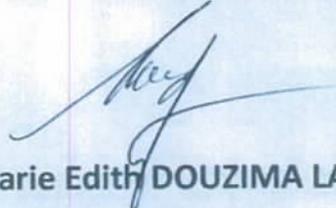
S'inquiète de la position de la communauté internationale et sa vision réductrice de la tentative de résolution de la crise en ne privilégiant que les groupes armés, les pouvoirs publics et les partis politiques, en excluant les organisations de la société civile et les victimes. Le manque d'empressement pour la mobilisation des ressources financières en faveur de la République Centrafricaine.

De ce qui précède, les organisations de la société civile centrafricaine exigent :

- La signature immédiate et sans conditions d'un cessez le feu ;
- La tenue immédiate et sans délai d'un dialogue inclusif sur le territoire national avec le concours de la communauté internationale;
- L'implication des organisations de la société civile dans le règlement pacifique de la crise actuelle ;
- L'ouverture des couloirs humanitaires ;
- La prise des mesures urgentes pour la protection effective de la population civile ;

Fait à Bangui, le 30 décembre 2012

Pour les Organisations de la Société Civile,



Maître Marie Edith DOUZIMA LAWSON
Coordonatrice du RONGDH